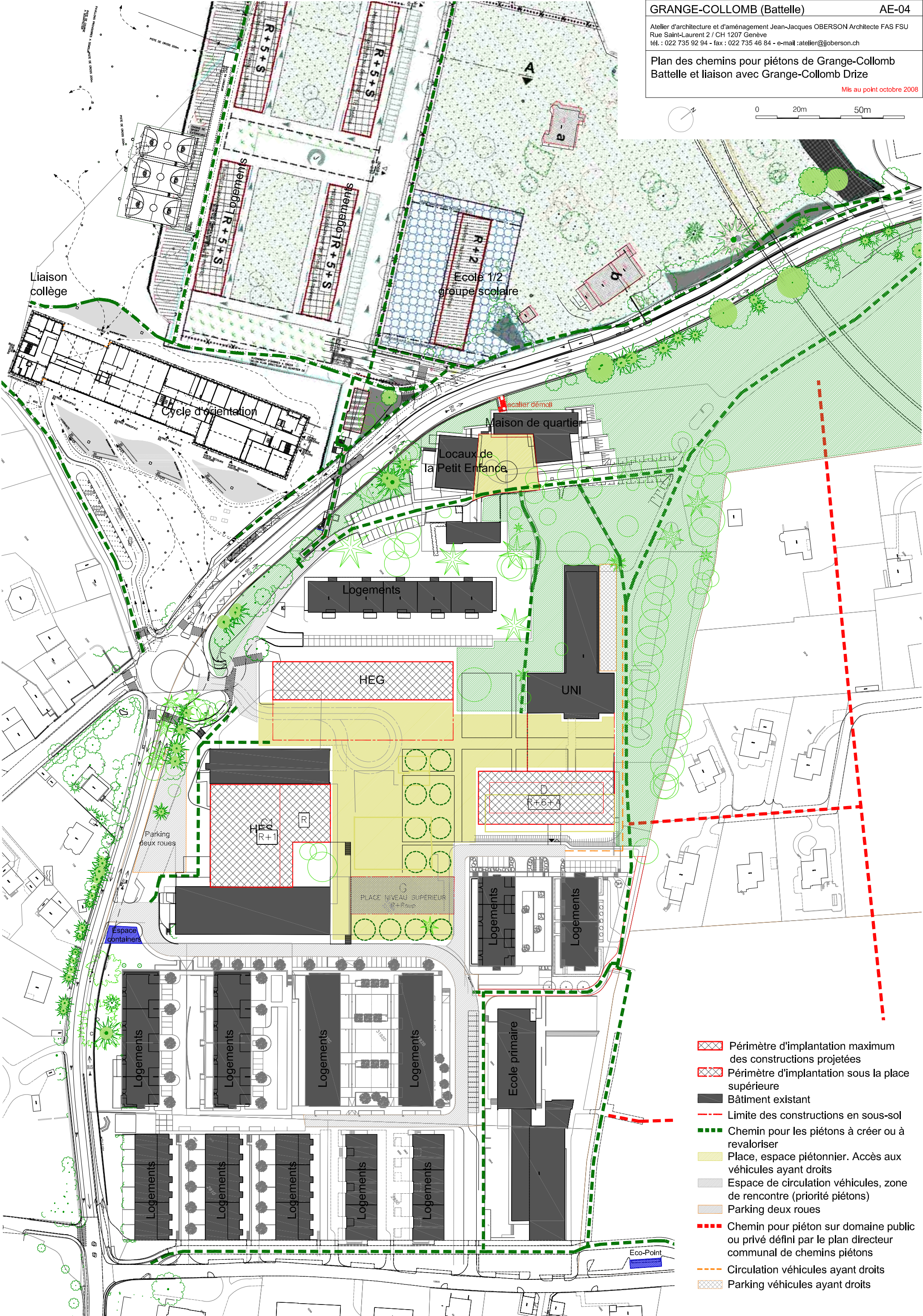




- Périmètre d'implantation maximum des constructions projetées
- Périmètre d'implantation sous la place supérieure
- Bâtiment existant
- Limite des constructions en sous-sol
- Chemin pour les piétons à créer ou à revaloriser
- Place, espace piétonnier. Accès aux véhicules ayant droits
- Espace de circulation véhicules, zone de rencontre (priorité piétons)
- Parking deux roues
- Chemin pour piéton sur domaine public ou privé défini par le plan directeur communal de chemins piétons
- Circulation véhicules ayant droits
- Parking véhicules ayant droits